



Conseil communautaire

Du vendredi 28 octobre 2016 à 14H30

À la Maison de l'Intercommunalité

COMPTE RENDU DE SEANCE

L'an deux mille seize, le vingt huit octobre, le Conseil de communauté de communes du massif du Vercors s'est assemblé en session ordinaire, à Villard de Lans, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pierre BUISSON.

Étaient présents : Hubert ARNAUD, Véronique BEAUDOING, Laurence BORGRAEVE, Pierre BUISSON, Chantal CARLIOZ, Serge CHALIER, Guy CHARRON, Isabelle COLLAVET, Stéphane FALCO, Thierry GAMOT, Franck GIRARD, André GUILLOT, Michaël KRAEMER, Luc MAGNIN, Nicole MATER, Pascale MORETTI, Véronique RIONDET, Françoise ROUGE, Gabriel TATIN et Jean-Paul UZEL

Étaient excusés : Claude FERRADOU (pouvoir à Chantal CARLIOZ), Patrick GONDRAND, Jean-Paul GOUTTENOIRE (pouvoir à Stéphane FALCO), Thomas GUILLET (pouvoir à Pierre BUISSON), Jacques MONTEL (pouvoir à Gabriel TATIN) et Catherine SCHULD (pouvoir à Franck GIRARD)

Monsieur Michaël KRAEMER est désigné comme secrétaire de séance

1. Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Adopté à l'unanimité

2. Décision du Président dans le cadre de ses délégations

- Décision n° 16/16 : attribution du marché concernant l'étude d'organisation touristique Vercors

3. Convention pour l'expérimentation d'une plateforme Vercors Ecobiz

Ecobiz est un réseau d'entreprises mis en place par la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Grenoble dont le but est de créer du lien entre les entreprises d'un même territoire avec une approche sectorielle. Actuellement, la plateforme Grenoble Ecobiz compte 9 communautés thématiques (entrepreneurs, RH, commerce, innovation, tourisme et montagne...) soient 2 500 entreprises, 6 500 adhérents, 80 entreprises partenaires et un réseau national de 13 CCI.

Dans le cadre de sa compétence en matière de développement économique, la CCMV réfléchit à mettre en place un outil pour animer une dynamique de réseau d'entreprises.

Suite à une proposition issue de Villard Digital, en partenariat avec la CCI de Grenoble, la commission économie a étudié l'opportunité d'utiliser un outil Vercors Ecobiz pour répondre aux besoins d'animation de réseaux économiques. Actuellement, les communautés Ecobiz sont des communautés thématiques mais il n'existe pas de communauté de territoire toutes entreprises confondues.

Il est proposé de mener une expérimentation d'une plateforme Vercors Ecobiz, portée à l'échelle intercommunale, associant toutes les entreprises du territoire (tourisme, commerce, artisanat, services, agriculteurs, professions libérales...).

La plateforme Vercors Ecobiz permettrait ainsi :

- de créer du lien entre toutes les entreprises du territoire quelque soit leur domaine d'activité
- de partager des informations, des projets et développer des actions collectives
- dynamiser l'économie locale à travers un véritable réseau social d'entreprises du territoire
- rompre l'isolement des entreprises
- être un outil de relais des actions menées par la CCMV sur le territoire et ainsi permettre d'y associer les entreprises.

Après négociation avec la CCI, une convention de partenariat a été établie pour la mise à disposition de l'outil, un appui à l'animation de la communauté et un accès aux informations et ressources documentaires d'Ecobiz sur 2 ans pour un montant de 3 000 € HT / 3 600 € TTC par an. Pendant la période d'expérimentation et pour mobiliser un maximum de membres, il est proposé que l'adhésion soit offerte aux entreprises du territoire.

Serge CHALIER se demande dans quelle mesure il serait possible de profiter de cette démarche pour intégrer une aide sur les successions d'entreprises et reprise d'actif dont l'expérience a prouvé, sur d'autres territoires, que ce fonctionnement est apprécié.

La convention pour l'expérimentation d'une plateforme Vercors Ecobiz est approuvée.

4. Les contrats de ruralité

Le contrat de ruralité, lancé par le Ministre de l'aménagement du territoire, de la ruralité et des collectivités, doit s'articuler dans une logique de projet de territoire, sur une durée de 6 ans, autour de 6 volets :

- attractivité du territoires
- accès aux services et aux soins
- revitalisation des centres bourgs
- transition écologique
- mobilité
- cohésion sociale

Il peut, sur la base des spécificités locales, être complété par d'autres.

Les contrats de ruralité sont conclus entre les signataires « socle » : l'État, représenté par le préfet de département et les porteurs du contrat, à savoir les pôles d'équilibre territoriaux et ruraux (PETR) ou les EPCI. Un ou plusieurs EPCI pourront être signataires. Les Régions, chefs de file de l'aménagement du territoire, ont toutes donné leur accord pour être un partenaire privilégié et s'engager aux côtés de l'État. Les collectivités territoriales concernées (communes, conseil départemental) pourront également être signataires.

Processus d'élaboration :

Les PETR (pôles d'équilibre territoriaux et ruraux) ou les EPCI porteurs des contrats présentent aux préfets de département les grandes orientations de leur projet, ainsi qu'un diagnostic sommaire des besoins du territoire dans les champs d'intervention des contrats de ruralité.

La priorité sera donnée à l'investissement. L'appui à l'ingénierie sera toutefois possible à hauteur de 10 % des crédits attribués (crédits d'étude, d'appui à un recrutement temporaire d'un développeur territorial, etc.).

Ils mobilisent des crédits du Fond de soutien à l'investissement local.

Les projets inscrits au contrat pourront également s'appuyer sur les financements de droit commun : contrats de plan État-Région (CPER), dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT), fonds de soutien à l'investissement local (FSIL), fonds de soutien au numérique.

Les premiers contrats de ruralité couvrent la période 2017-2020, pour être en phase avec les mandats électifs, les périodes de contractualisation régionale et européenne. Ils sont conclus ensuite sur six ans, avec une clause de revoyure à mi-parcours.

Compte tenu des nombreuses démarches engagées par la CCMV, dans les 6 domaines concernés, il paraît opportun de se positionner rapidement et de faire acte de candidature auprès de la Préfecture.

Stéphane FALCO demande si cela concerne uniquement les projets intercommunaux. La réponse sera apportée prochainement après questionnement auprès des services de la Préfecture.

Serge CHALIER précise qu'il serait intéressant que ce projet intègre la démarche attractivité engagée par la CCMV.

Le Conseil communautaire approuve la candidature de la CCMV aux contrats de ruralité.

5. Positionnement sur l'évolution de Vercors Tourisme

La délibération n° 85/16 adoptée en Conseil communautaire du 23 septembre acte le transfert de la compétence « promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme » à la CCMV au 1^{er} janvier 2017. Elle prévoit le maintien des offices de tourisme des stations classées de tourisme qui le souhaiteront (Villard de Lans, Lans en Vercors et Autrans) et demande que la promotion de la destination Vercors soit menée par le Parc naturel régional du Vercors sur ses crédits propres.

S'agissant du devenir de Vercors Tourisme dans ce contexte, la proposition établie en commission tourisme et par le bureau de la CCMV est d'intégrer le personnel de l'association au sein du service attractivité et développement de la CCMV afin d'assurer le développement touristique, tout en préservant la forme associative pour fédérer le réseau des socio-professionnels du tourisme.

Une réunion du conseil d'administration de Vercors Tourisme a été programmée le 20 octobre afin de se positionner par rapport à cette proposition.

Chantal CARLIOZ, après avoir présentée la situation, précise que ce processus est en parfait accord avec Vercors Tourisme et son personnel et que les services de la CCMV s'attacheront à bien vérifier toutes les étapes et obligations d'un transfert privé/public.

Au vu de la position prise par l'association, le Conseil communautaire se prononce sur la proposition de la commission tourisme et du bureau de la CCMV : **l'intégration du personnel de Vercors Tourisme à la CCMV au 1^{er} janvier 2017 est approuvée sous réserve que toutes les conditions techniques soient réunies pour faciliter ce transfert.**

6. Signature de la convention de régularisation pour les missions 2016 avec la Fédération des MJC en Rhône-Alpes concernant le portage du poste de direction de la Maison pour tous 4 Montagnes

Les relations partenariales entre la CCMV et la MPT font l'objet d'un conventionnement annuel, lui-même soumis à une évaluation régulière afin de justifier de l'opportunité des subventions versées. Le poste de direction de l'association garantit le bon fonctionnement et la pérennité des activités de la MPT ; le portage financier de ce poste est assuré par la Fédération des MJC Rhône-Alpes.

Chaque année, une convention était établie pour définir, avant la fin de la période, la participation financière de la CCMV et des communes membres avec la Fédération des MJC en Rhône-Alpes, le montant était fixé à 60 000 €.

Pour 2016, il convient donc de renouveler le conventionnement pour le poste de direction de la MPT en considérant cependant que :

- les charges liées à la MPT et supportées par les communes ont été transférées à la CCMV conformément à la délibération n°33/16 du Conseil communautaire du 08 avril 2016. Il revient désormais à la CCMV de porter intégralement le financement

du poste de direction de la MPT, par le biais d'un conventionnement avec la Fédération des MJC Rhône Alpes - la Fédération des MJC en Rhône-Alpes qui est en situation de redressement judiciaire depuis quelques mois, a conduit l'association à procéder au licenciement du directeur de la MPT le 28 septembre dernier.

Pour régulariser la situation, il convient d'autoriser le Président à signer une convention qui tient compte de la durée effective de la mission réalisée, soit du 1^{er} janvier au 28 septembre 2016 et qui fixe le montant de la CCMV à hauteur de 44 667 €.

Stéphane FALCO se questionne sur le poste de directeur à partir de cette date. Michaël KRAEMER lui confirme qu'il sera bien en poste et que c'est l'objet du point suivant.

La signature de la convention de régularisation pour les missions 2016 avec la Fédération des MJC en Rhône-Alpes concernant le portage du poste de direction de la Maison pour tous 4 Montagnes est approuvée à l'unanimité.

7. Signature de la convention d'objectifs et de financement 2016 avec la Maison pour tous 4 Montagnes et signature d'un avenant à la dite convention afin de garantir le bon fonctionnement de l'association

La Maison pour tous est une maison des jeunes et de la culture constituée en association d'éducation populaire. Elle a pour vocation de favoriser l'épanouissement et l'autonomie des personnes, de permettre à tous d'accéder à l'éducation et à la culture.

La MPT, au regard de son projet associatif renouvelé, participe à la politique jeunesse du territoire en s'appuyant sur le Point information jeunesse. Elle coordonne et met en œuvre les actions en direction des 15-25 ans.

Les relations partenariales entre la CCMV et la MPT font l'objet d'un conventionnement annuel, lui-même soumis à une évaluation régulière afin de justifier de l'opportunité des subventions versées.

Pour l'année 2016, une subvention de 132 656 € a été octroyée à l'association. Afin de permettre à la MPT de mener à bien sa mission en début d'année 2016, une avance de subvention de 32 170 € a été votée par le Conseil communautaire du 22 décembre 2015. Le solde de la subvention à verser est de 100 486 €.

Il convient donc de signer la convention pour 2016 avec la MPT 4 Montagnes, au regard des missions qui lui ont été confiées dans le cadre de la compétence jeunesse et de procéder au versement du solde de la subvention votée.

Cependant, la convention stipule que la CCMV « souhaite apporter un soutien au fonctionnement général de l'association [...] afin de garantir un bon fonctionnement ».

La Fédération des MJC en Rhône-Alpes, qui porte le poste de direction de la MPT 4 Montagnes, est en situation de redressement judiciaire. Par conséquent, le directeur de la MPT a été licencié le 28 septembre dernier. La MPT s'est substituée à la Fédération en salariant son directeur par le biais d'un CDD conclu pour les trois derniers mois de l'année 2016.

Dans ce contexte, la CCMV s'est engagée à soutenir le fonctionnement de l'association pour poursuivre les missions jeunesse qui lui incombent en complétant sa subvention par un soutien exceptionnel à hauteur de 15 000 €.

Il convient d'autoriser le Président à signer la convention 2016 avec l'association en y intégrant le soutien exceptionnel pour la fin de l'année.

Pierre BUISSON précise que le souhait de la CCMV est d'assurer le bon fonctionnement de la MPT jusqu'à la fin de l'année et qu'il n'est pas question de soutenir l'association pour le poste de directeur mais pour les actions jeunesse qu'elle mène.

Stéphane FALCO trouve que c'est quand même lié et Serge CHALIER espère que cela ne nous rendent pas solidaire d'un déficit qui pourrait subvenir.

Michaël KRAEMER souhaite rajouter que la commission « enfance jeunesse » a pour objectif de continuer le travail déjà mené et qu'il fera l'objet d'un prochain retour en Conseil communautaire.

La signature de la convention d'objectifs et de financement 2016 avec la Maison pour tous 4 Montagnes et la signature d'un avenant à ladite convention sont approuvées à l'unanimité.

8. Signature de la convention d'habilitation informatique concernant la mise à jour des données relatives au fonctionnement du RAM « Pt'it Patapam » sur le site internet « mon-enfant.fr »

La convention a pour objectif de fixer les modalités d'habilitation informatique entre la CAF et la CCMV pour renseigner le site de la CNAF : www.mon-enfant.fr sur le fonctionnement du RAM dont elle assure la gestion. Ce site facilite les recherches des familles en leur permettant de disposer d'informations sur les différents modes d'accueil (collectifs et individuels) d'enfants à leur disposition.

Madame Cathy TERME, animatrice du RAM « Pt'it Patapam » est habilitée informatiquement à renseigner les données relatives au fonctionnement de la structure. Cette convention est conclue pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction.

Il convient donc d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'habilitation informatique avec la CAF de l'Isère.

La signature de la convention d'habilitation informatique concernant la mise à jour des données relatives aux fonctionnements du RAM est approuvée à l'unanimité.

Marchés publics :

9. Désignation d'un suppléant à la Commission d'appel d'offres pour les groupements de commandes

Dans le cadre du schéma de mutualisation des communes et de l'intercommunalité et afin d'assurer le principe d'efficacité de la commande publique qui est définie aux articles 1 et 2 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, une procédure de groupement de commandes a été décidée pour l'achat de carburants.

Conformément aux dispositions de l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, la coordination entre les différentes collectivités sera formalisée par une convention de groupement de commandes. Lors du dernier Conseil communautaire, Monsieur Franck GIRARD a été désigné comme représentant à la Commission d'appel d'offres du groupement de commandes. Il convient également de désigner un suppléant à la Commission d'appel d'offres du groupement de commandes pour le marché d'approvisionnement de fuel, GNR et carburants.

Monsieur Thierry GAMOT est désigné comme représentant suppléant à la Commission d'appel d'offres du groupement de commandes pour le marché d'approvisionnement de fuel, GNR et carburants.

10. Attribution du marché de signalétique des entreprises

La signalétique des entreprises est une action qui a été prévue initialement dans le cadre du programme FISAC pour améliorer la visibilité et l'accès aux entreprises locales et d'homogénéiser la signalétique des entreprises sur l'ensemble du territoire de la CCMV. Le Comité de pilotage FISAC a validé les entreprises concernées par cette action ; à savoir, celles immatriculées au répertoire des métiers, au registre du commerce ou à l'URSSAF ainsi que les hébergeurs touristiques immatriculés au RCS et producteur-vendeur à la ferme inscrits à la MSA.

La CCMV a réalisé un état des lieux de la signalétique d'information locale, des relais d'informations services et d'identification des zones d'activités économiques et des entreprises installées. Elle a également effectué un inventaire des besoins avec les communes.

Le Comité de pilotage FISAC a proposé de maintenir la signalétique existante et d'élaborer la nouvelle signalétique en fonction de l'existant puisque cinq communes et la ZAE des Geymonds utilisent des caractéristiques similaires (charte graphique et structures en bois).

Le Conseil communautaire du 13 mai dernier a décidé que la CCMV prendrait financièrement en charge cette action, en lieu et place des communes au regard de la récente prise de compétence économie. La mutualisation des travaux avec les services techniques des communes sera étudiée au cas par cas avec chacune d'entre elles.

En septembre dernier, la CCMV a réalisé un appel d'offres signalétique : fourniture et pose en option et cinq prestataires ont répondu. Une commission d'appel d'offres a été programmée le 21 octobre afin de choisir le prestataire.

Il convient d'approuver le marché de signalétique des entreprises pour pouvoir engager rapidement cette action.

Le Conseil communautaire approuve l'attribution du marché de signalétique des entreprises à l'entreprise PIC BOIS pour un montant minimum de 89 881,36 € HT et un montant maximum de 161 710,69 € HT.

11. Marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique du Téléspace

Suite à la réalisation d'un diagnostic énergétique réalisé en 2015, la commission économie a retenu le principe de poursuivre une réflexion pour moderniser le bâtiment du Téléspace et améliorer son efficacité énergétique. Pour atteindre cet objectif, une consultation d'architectes d'œuvre a été réalisée.

Une commission d'appel d'offres a été programmée le 21 octobre afin de choisir le prestataire.

Il convient d'approuver le marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique du Téléspace.

Le Conseil communautaire approuve l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique du Téléspace à la société OAP ARCHITECTURE pour un montant de 4 000 € HT pour la phase 1 et 2 000 € HT pour la phase 2.

12. Attribution du marché pour la réalisation de l'étude pour l'élaboration et le partage d'une stratégie de croissance de l'économie locale

Le Conseil communautaire du 23 septembre dernier a approuvé la réalisation d'une étude pour l'élaboration et le partage d'une stratégie de croissance de l'économie locale et la recherche de subventions auprès de la Région Auvergne-Rhône Alpes et l'Europe au travers du programme LEADER Terres d'Échos.

Une commission d'appel d'offres a été programmée le 21 octobre afin de choisir le bureau d'études.

Il convient d'attribuer le marché pour la réalisation de l'étude pour l'élaboration et le partage d'une stratégie de croissance de l'économie locale.

Serge CHALIER s'inquiète du phasage entre le PADD du PLUI à rendre fin mars 2017 et l'avancée du service attractivité.

Pierre BUISSON demande à ce que cette information soit transmise au bureau retenu pour tenir compte du planning.

Le Conseil communautaire approuve l'attribution du marché pour la réalisation de l'étude pour l'élaboration et le partage d'une stratégie de croissance de l'économie locale au groupement UTOPIES/AIR donc le mandataire est UTOPIES-LG CONSEIL pour un montant de 25 000 € HT.

13. Personnel : bons cadeaux Noël

Comme les années précédentes, il est proposé d'attribuer des bons cadeaux d'une valeur de 25 € pour les enfants des agents de la CCMV jusqu'à douze ans, valables dans les commerces du Plateau. Un arbre de Noël sera organisé la première quinzaine de décembre.

Les bons cadeaux de Noël d'une valeur de 25 € sont approuvés.

Finances

14. Extension du bâtiment de Vercors Lait : emprunt de 965 000 € auprès de la Caisse des dépôts et des consignations

La délibération, prise lors du Conseil communautaire du 22 juillet dernier, autorisant la souscription d'un emprunt finançant l'extension du bâtiment de Vercors Lait était basée sur la proposition faite par la Caisse des dépôts et des

consignations (CDC).

Le taux d'intérêt (1.24 %) ayant légèrement changé lors de la formalisation du contrat, il est nécessaire de réactualiser cette délibération avec un taux d'intérêt de 1.27 %.

L'actualisation de la nouvelle délibération suite à l'augmentation du taux d'intérêt concernant l'emprunt pour l'extension du bâtiment de Vercors Lait est approuvée.

15. Décision modificative du budget silo bois

La somme prévue au compte 66111 « intérêts des emprunts » au budget 2016 ne permet pas de couvrir la charge d'intérêt réelle car il s'agit d'un taux d'intérêt variable. Il est donc nécessaire de procéder à un virement de crédit du compte 6156 au compte 66111.

Jean-Paul UZEL souhaite que l'on étudie la possibilité de goudronner la plateforme où le stockage est actuellement réalisé pour ne pas perdre des plaquettes .

Pierre BUISSON, qui approuve cette remarque, précise cependant que le budget ne le permet pas pour l'instant.

Chantal CARLIOZ demande si le projet de livraison à Villard de Lans a avancé.

Pascal ARNAUD répond que oui, la première livraison « test » commence aujourd'hui même. La convention a été signée avec l'exploitant du réseau de chaleur.

Pierre BUISSON précise que la CCMV commence à répondre à des marchés de fourniture, notamment celui du PNRV et du Lycée.

La décision modificative du budget silo bois est approuvée.

16. Décisions modificatives du budget principal

- Service enfance jeunesse : des crédits en investissement (20 000 €) étaient prévus pour changer le véhicule du RAM. Le changement ne sera pas réalisé et il est proposé de reporter une partie de ces crédits à hauteur de 2 152 € en fonctionnement pour de nouvelles dépenses validées par la commission enfance jeunesse. Comme ces nouvelles dépenses sont subventionnées, il est nécessaire d'inscrire les recettes afférentes supplémentaires.

- Dépenses imprévues : après contrôle, il apparaît que le montant des dépenses imprévues d'investissement voté au budget principal est supérieur à la limite légale de 7.5 % du total des dépenses réelles d'investissement (9.45 %).

Il est donc nécessaire de diminuer le montant des dépenses imprévues de 47 500 €. Il est proposé d'affecter cette somme, par virements de crédits à :

* l'achat de mobilier de bureaux

* l'achat d'un portable

* l'achat de panneaux pour la signalétique des entreprises

* l'attribution d'une enveloppe supplémentaire pour le partenariat avec les athlètes

Les deux décisions modificatives du budget principal sont approuvées.

17. Questions diverses

- Très haut débit :

Stéphane FALCO informe le Conseil communautaire que la contribution du Conseil départemental pour le Très haut débit ne sera pas demandée avant 2017.

- Partenariats avec les athlètes :

Chantal CARLIOZ souhaite connaître l'avancée du dossier concernant le partenariat avec les athlètes.

Pierre BUISSON donne la proposition d'un partenariat avec les athlètes licenciés dans un club du territoire et pour ceux qui habitent le plateau mais n'y sont pas licenciés.

Chantal CARLIOZ demande si on s'est renseigné sur la possibilité de changer de club pour les non licenciés du territoire et en profite pour remercier la CCMV et son Président, d'avoir mener ce projet qui est maintenant en cohérence avec la politique des communes pour la logique de marque et du territoire pour la destination Vercors.

Véronique BEAUDOING souhaiterait connaître la courbe d'évolution de ses partenariats en terme financier car elle craint une évolution trop exponentielle et s'interroge sur le double financement commune et intercommunalité.

Franck GIRARD précise que ce sont des retombées touristiques et promotionnelles et Hubert ARNAUD complète en disant que les communes donneront ce qu'elles veulent.

Chantal CARLIOZ rajoute que nous sommes bien dans une logique sportive d'un côté pour les communes et promotionnelle de l'autre pour la CCMV.

Stéphane FALCO complète sur le souhait de maintenir un budget cohérent.

Thierry GAMOT souhaiterait que les résultats des retombées soient mesurés et portés à connaissance du Conseil communautaire.